



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MARDI 28 SEPTEMBRE 2021, 13h00**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 226 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 OCTOBRE 2021
4. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité d’Eastman tenue le 28 septembre 2021 à 13h00, à l’hôtel de ville situé au 160 chemin George-Bonnallie, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Sont présents à cette séance extraordinaire la mairesse Nathalie Lemaire, la conseillère Heidi Fortin ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, est également présent et agit comme secrétaire d’assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. La mairesse ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 13h00.

**Résolution
2021-09-258**

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick McDonald

D’adopter l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 septembre 2021 tel que soumis.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT
PAR BILLETS AU MONTANT DE 226 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5
OCTOBRE 2021**

**Résolution
2021-09-259**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Municipalité d’Eastman souhaite emprunter par billets pour un montant total de 226 300 \$ qui sera réalisé le 5 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d’emprunts #	Pour un montant de \$
2010-09	60 500 \$
2004-02	165 800 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 avril et le 5 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	43 800 \$	
2023	44 400 \$	
2024	45 300 \$	
2025	46 000 \$	
2026	46 800 \$	<i>(à payer en 2026)</i>
2026	0 \$	<i>(à renouveler)</i>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2021-09-260**

4. SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	28 septembre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 octobre 2021
Montant :	226 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 octobre 2021, au montant de 226 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 800 \$	0,70000 %	2022
44 400 \$	0,95000 %	2023
45 300 \$	1,25000 %	2024
46 000 \$	1,50000 %	2025
46 800 \$	1,70000 %	2026

Prix : 98,58200

Coût réel : 1,87894 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

43 800 \$	2,18000 %	2022
44 400 \$	2,18000 %	2023
45 300 \$	2,18000 %	2024
46 000 \$	2,18000 %	2025
46 800 \$	2,18000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,18000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité d'Eastman accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 octobre 2021 au montant de 226 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2010-09 et 2004-02. Ces billets sont émis au prix de 98,58200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Maurice Séguin propose de lever la séance du conseil à 13h12.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».